

Étude # 28

LOI DE JUSTICE, D'AMOUR ET DE CHARITÉ.

Justice et droits naturels.

Les droits naturels sont ceux établis par la loi divine ou naturelle. Ainsi, (...) les droits naturels sont les mêmes pour tous les hommes depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; Dieu n'a pas fait les uns d'un limon plus pur que les autres, et tous sont égaux devant lui. Ces droits sont éternels ; ceux que l'homme a établis périssent avec ses institutions. Parmi les droits naturels, les Esprits Supérieurs soulignent, entre autres, celui de vivre – le premier de tous -, et celui de la légitime propriété – celle qui est acquise sans préjudice à autrui. (KARDEC, Allan. Le Livre des Esprits.)

La loi de Dieu étant écrite dans la conscience, nous possédons tous les sentiments des droits que cette loi nous confère, ce qui nous amène à les préserver coûte que coûte. D'autre part, nous ne nous tromperons pas sur l'étendue de nos droits, si nous considérons qu'ils doivent avoir les mêmes limites que les droits que nous reconnaissons à nos prochains envers nous-mêmes, dans des circonstances identiques et de façon réciproque.

Cette reconnaissance des droits naturels est la base du sentiment de justice, qui est si ancré dans la nature que nous nous révoltons (...) à la pensée d'une injustice. Le progrès moral développe sans doute ce sentiment, mais il ne le donne pas : Dieu l'a mis dans le cœur de l'homme ; voilà pourquoi vous trouvez souvent chez des hommes simples et primitifs (...) des notions plus exactes de la justice que chez ceux qui ont beaucoup de savoir.

On peut dire que (...) la justice consiste dans le respect des droits de chacun. Ces droits sont déterminés par la loi humaine et par la loi naturelle. Les hommes ayant fait des lois appropriées à leurs mœurs et à leur caractère, ces lois ont établi des droits qui ont pu varier avec le progrès des lumières. (...) Le droit établi par les hommes n'est donc pas toujours conforme à la justice ; il ne règle d'ailleurs que certains rapports sociaux, tandis que, dans la vie privée, il est une foule d'actes qui sont uniquement du ressort du tribunal de la conscience. (KARDEC, Allan. Le Livre des Esprits.)

Droit et justice devraient être des synonymes parfaits, c'est-à-dire qu'ils devraient exprimer la même vertu, car si le premier signifie « ce qui est juste », l'autre se traduit par « conformité avec le droit ». Malheureusement, sur la Terre, Droit et Justice ne correspondent pas toujours : ignorant ou méprisant la Loi de Dieu, octroyée pour le bonheur universel, la justice humaine a fait des lois prescrivant en tant que droits certaines pratiques qui ne favorisent que les riches et les puissants au détriment des pauvres et des faibles, ce qui engendre une énorme injustice. Elle a donné aussi à certains quelques prérogatives qui ne pourraient en aucun cas être généralisées car elles constituent des privilèges, alors que l'on sait que tout privilège est contraire au droit commun. (CALLIGARIS, Rodolfo. Les lois Morales.)

Von Liszt, éminent criminologue des temps modernes, observe que l'État, dans son expression d'organisme supérieur, à l'exception bien entendu des groupes criminels qui l'entraînent parfois temporairement dans les funestes abus du pouvoir, ne peut pas se passer de peines pour maintenir l'ordre juridique. La nécessité de conservation de l'État justifie la peine. Avec cette conclusion, les anciennes controverses entre les théories du Droit Pénal disparaissent presque totalement, car quelque soit le courant politique, la tendance à punir est congénitale chez l'homme commun, face à la nécessité de maintenir, autant que possible, l'ordre dans le plan

*collectif. Toutefois, (...) le Spiritisme révèle une conception de la justice encore plus ample. La créature n'est pas simplement subordonnée au critère des criminologues du monde, considérés comme des chirurgiens efficaces dans le traitement ou dans l'extirpation de la gangrène sociale. Plus l'être est éclairé, plus il est responsable, plus il se livre naturellement aux jugements de sa propre conscience, sur Terre ou en dehors, chaque fois qu'il s'engage dans les épines de la culpabilité. Ainsi, les (...) principes codifiés par Allan Kardec ouvrent une nouvelle ère pour l'esprit humain, en l'appelant à pratiquer son examen de conscience, dans le réajustement selon les chemins tracés par Jésus pour le véritable progrès de l'âme, et ils expliquent que le Spiritisme discipline ainsi notre liberté, non seulement pour que nous ayons sur Terre une vie sociale qui nous rende meilleurs, mais aussi pour que nous maintenions, dans le domaine de l'esprit, une vie individuelle harmonieuse, ajustée aux impératifs de la Vie Universelle Parfaite, en accord avec les normes de la Justice Éternelle élaborées par le suprême équilibre des Lois de Dieu. (XAVIER, Francisco Cândido. *Action et Réaction*. (Préface de l'Esprit Emmanuel).)*

*Insistons sur la notion de justice, qui est capitale : capitale, car c'est un besoin, une nécessité impérieuse pour tous de savoir que la justice n'est pas un vain mot, qu'il y a une sanction à tous les devoirs et des compensations pour toutes douleurs. Aucun système ne peut satisfaire notre raison, notre conscience, s'il ne réalise la notion de justice dans toute son ampleur. Cette notion est gravée en nous ; elle est la loi de l'âme et de l'univers. (DENIS, Léon. *Le Problème de l'Être et de la Destinée*.)*

En effet, le fondement de la justice, selon la loi naturelle, est comme l'a dit le Christ : (...) *Vouloir pour les autres ce que vous voudriez pour vous-même. Dieu a mis dans le cœur de l'homme la règle de toute véritable justice, par le désir de chacun de voir respecter ses droits. Dans l'incertitude de ce qu'il doit faire à l'égard de son semblable dans une circonstance donnée, que l'homme se demande comment il voudrait qu'on en usât envers lui en pareille circonstance : Dieu ne pouvait lui donner un guide plus sûr que sa propre conscience.*

Ainsi, comme (...) il n'est pas naturel de se vouloir du mal, en prenant son désir personnel pour type ou point de départ, on est certain de ne jamais vouloir que du bien pour son prochain. De tout temps, et dans toutes les croyances, l'homme a toujours cherché à faire prévaloir son droit personnel ; le sublime de la religion chrétienne a été de prendre le droit personnel pour base du droit du prochain.

*Ainsi, l'homme quand il pratiquera la justice dans sa plénitude, aura le caractère du (...) vrai juste, à l'exemple de Jésus ; car il pratiquerait aussi l'amour du prochain et la charité, sans lesquels il n'y a pas de véritable justice. (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits*.)*

Charité et amour du prochain.

Selon les Esprits Supérieurs, Jésus est (...) *le type le plus parfait que Dieu ait offert à l'homme pour lui servir de guide et de modèle (...).*

Ainsi, (...) Jésus est pour l'homme le type de la perfection morale à laquelle peut prétendre l'humanité sur la terre. Dieu nous l'offre comme le plus parfait modèle, et la doctrine qu'il a enseignée est la plus pure expression de sa loi, parce qu'il était animé de l'esprit divin, et l'être le plus pur qui ait paru sur la terre.

Jésus est donc notre modèle, et l'Évangile qu'il a enseigné contient les directives morales pour le perfectionnement de l'humanité.

Kardec pose ainsi la question suivante aux Esprits Supérieurs : *Quel est le véritable sens du mot*

charité tel que l'entendait Jésus ? Les messagers divins répondent : Bienveillance pour tout le monde, indulgence pour les imperfections d'autrui, pardon des offenses. (KARDEC, Allan. Le Livre des Esprits.)

Jésus dit : Or, quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous les anges, il s'assoira sur le trône de sa gloire ; - et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs, - et il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche.

Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui avez été bénis par mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; - car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'ai eu besoin de logement, et vous m'avez logé ; - j'ai été nu, et vous m'avez revêtu ; j'ai été malade, et vous m'avez visité ; j'ai été en prison, et vous m'êtes venu voir.

Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger, ou avoir soif, et que nous vous avons donné à boire ? - Quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, et que nous vous avons logé ; ou sans habits, et que nous vous avons revêtu ? - Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison, et que nous sommes venus vous visiter ? - Et le Roi leur répondra : Je vous dis en vérité, autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait.

Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges ; - car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; - j'ai eu besoin de logement, et vous ne m'avez pas logé ; j'ai été sans habits, et vous ne m'avez pas revêtu ; j'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez point visité.

Alors ils lui répondront aussi : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, ou dans la prison, et que nous avons manqué à vous assister ? - Mais il leur répondra : Je vous dis en vérité, autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances à l'un de ces plus petits, vous avez manqué à me les rendre à moi-même.

Et alors ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. (Saint Matthieu, ch. XXV, v. de 31 à 46). (KARDEC, Allan. L'Évangile selon le Spiritisme.)

En lisant ce récit évangélique, une question vient aussitôt à l'esprit : Sur quoi se base le verdict du roi ? Certainement, ce n'est sur aucune question d'ordre matériel ou religieux. Le jugement ne se base que sur la réalisation ou la non réalisation du travail d'assistance. Remarquons cependant que Jésus ne dit pas simplement : « vous êtes bénis car vous avez aidé ». Ce serait trop impersonnel, et ne mettrait pas en évidence le lien affectif qui doit exister entre les créatures. Il préfère cibler l'enseignement sur les nécessités humaines, et pour donner plus de force à l'enseignement, il se place dans la situation de celui qui a besoin d'assistance, en disant : j'ai eu faim, j'ai eu soif, j'ai eu besoin d'un toit, j'étais nu, j'ai été malade, j'ai été enfermé. Il encourage ainsi le sentiment de pitié ou de compassion pour ceux qui souffrent, sentiment qui est le mobile du travail d'assistance. Soulignons également, dans cette leçon, ce qui revient dans tous les enseignements de Jésus : la possibilité de voir au-delà de la lettre et de percevoir toute la portée du message. Certainement, la faim, la soif et le manque de toit ne sont pas qu'une affaire matérielle, mais embrassent les besoins affectifs et les anxiétés de progrès de l'Esprit dans le besoin. De même, la nudité, la maladie et la prison expriment les états de

carence morale, où l'âme est encore ignorante, aveuglée par ses propres imperfections, ou prisonnière des sentiments inférieurs qu'elle traîne avec elle. Toutes ces situations sont des appels au cœur, encourageant le travail d'assistance. Ceux qui étaient à droite du Roi ont été touchés intérieurement et ont compris l'appel qui leur a été adressé. De là, la récompense méritée. Ceux qui étaient à sa gauche n'ont pas ressenti de compassion pour les nécessiteux, ne les ont pas aidés dans leurs besoins, et souffrent les conséquences de leurs actes. (SILVEIRA, José Carlos da Silva. *Les Caractéristiques du travail d'Assistance et Promotion Sociale Spirite*. Reformador, FEB, Année 119, n°2063, février 2001.)

Ainsi, la charité, (...) *selon Jésus, n'est pas restreinte à l'aumône ; elle embrasse tous les rapports que nous avons avec nos semblables, qu'ils soient nos inférieurs, nos égaux ou nos supérieurs.* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits*.) Son essence inclut (...) *les sentiments de bienveillance, d'indulgence, et de pardon, sentiments qui constituent la base de l'harmonie entre les hommes. L'exhortation à la charité figure dans la leçon citée, car l'assistance aux nécessités humaines – matérielles, morales ou spirituelles – réclame un engagement affectif entre celui qui aide et celui qui est aidé, et cet engagement ne se concrétise qu'avec des sentiments de bienveillance, d'indulgence et de pardon.* (SILVEIRA, José Carlos da Silva. *Les Caractéristiques du travail d'Assistance et Promotion Sociale Spirite*. Reformador)

On peut donc constater que la vision de la charité contenue dans l'Évangile a été transposée, par les Esprits Supérieurs, vers le Spiritisme. Il n'existe pas de différence entre la définition de charité selon le point de vue spirite et celle du Christ, qui est le modèle et guide pour l'humanité.

Ainsi, tout comme le jugement du récit évangélique ci-dessus s'est basé sur la pratique ou non de la charité, le Spiritisme affirme *hors la charité point de salut*, car seule la pratique de la charité peut nous sauver de nos propres imperfections, en nous libérant de l'égoïsme, sentiment (...) *incompatible avec la justice, l'amour et la charité.* (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits*.)

Le message de l'Esprit Paul, l'apôtre, contenu dans *l'Évangile selon le Spiritisme* va dans le même sens :

Mes enfants, dans la maxime : Hors la charité point de salut, sont contenues les destinées des hommes sur la terre et dans le ciel ; sur la terre, parce qu'à l'ombre de cet étendard ils vivront en paix ; dans le ciel, parce que ceux qui l'auront pratiquée trouveront grâce devant le Seigneur. Cette devise est le flambeau céleste, la colonne lumineuse qui guide l'homme dans le désert de la vie pour le conduire à la Terre Promise ; elle brille dans le ciel comme une auréole sainte au front des élus, et sur la terre elle est gravée dans le cœur de ceux à qui Jésus dira : Allez à droite, vous les bénis de mon Père. Vous les reconnaissez au parfum de charité qu'ils répandent autour d'eux. Rien n'exprime mieux la pensée de Jésus, rien ne résume mieux les devoirs de l'homme que cette maxime d'ordre divin ; le spiritisme ne pouvait mieux prouver son origine qu'en la donnant pour règle, car elle est le reflet du plus pur christianisme ; avec un tel guide, l'homme ne s'égarera jamais. Appliquez-vous donc, mes amis, à en comprendre le sens profond et les conséquences, à en chercher pour vous-mêmes toutes les applications. Soumettez toutes vos actions au contrôle de la charité, et votre conscience vous répondra ; non seulement elle vous évitera de faire le mal, mais elle vous fera faire le bien : car il ne suffit pas d'une vertu négative, il faut une vertu active ; pour faire le bien, il faut toujours l'action de la volonté ; pour ne pas faire le mal, il suffit souvent de l'inertie et de l'insouciance (...). Faites donc qu'en vous voyant on puisse dire que vrai spirite et vrai chrétien sont une seule et même chose, car tous ceux qui pratiquent la charité sont les disciples de Jésus. (KARDEC, Allan. *L'Évangile selon le Spiritisme*.)

Tous ces enseignements nous aident à comprendre que la charité est l'essence même de l'amour

du prochain, de l'amour fraternel, car ce sentiment, pour s'exprimer avec tout son éclat, doit contenir les mêmes ingrédients de la charité, c'est-à-dire la bienveillance, l'indulgence et le pardon. « *Aimer son prochain comme soi-même : Faire pour les autres ce que nous voudrions que les autres fissent pour nous* » [paroles de Jésus], est l'expression la plus complète de la charité, car elle résume tous les devoirs envers le prochain. On ne peut avoir de guide plus sûr à cet égard qu'en prenant pour mesure de ce que l'on doit faire aux autres ce que l'on désire pour soi. De quel droit exigerait-on de ses semblables plus de bons procédés, d'indulgence, de bienveillance et de dévouement que l'on n'en a soi-même pour eux ? La pratique de ces maximes tend à la destruction de l'égoïsme ; quand les hommes les prendront pour règle de leur conduite et pour base de leurs institutions, ils comprendront la véritable fraternité, et feront régner entre eux la paix et la justice. (KARDEC, Allan. *L'Évangile selon le Spiritisme.*) En effet, la fraternité pure, ou l'amour fraternel, (...) est le plus sublime système de relations entre les âmes. (XAVIER, Francisco Cândido. *Notre Pain.* Par l'Esprit Emmanuel.) La (...) fraternité, dans la rigoureuse acception du mot, résume tous les devoirs des hommes à l'égard les uns des autres ; elle signifie : dévouement, abnégation, tolérance, bienveillance, indulgence ; c'est la charité évangélique par excellence. (KARDEC, Allan. *Œuvres Posthumes.*)

Ainsi, (...) l'amour et la charité sont le complément de la loi de justice, car aimer son prochain, c'est lui faire tout le bien qui est en notre pouvoir et que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes. Tel est le sens des paroles de Jésus : *Aimez-vous les uns les autres comme des frères.* Soulignons encore que la justice, l'amour et la charité constituent, en toute rigueur, une seule et même loi, la plus importante de toutes les lois naturelles, car (...) c'est par elle que l'homme peut avancer le plus dans la vie spirituelle, car elle les résume toutes. Toutes ces lois, d'adoration, du travail, de reproduction, de conservation, de destruction, de société, du progrès, d'égalité et de liberté, ont leur fondement dans la loi de justice, d'amour et de charité, et se guident par cette dernière dans toutes leurs manifestations dans l'Univers. (KARDEC, Allan. *Le Livre des Esprits.*)